



## Candidature au Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'Unesco de l'espace transfrontalier Maritime / Mercantour

*Éleveurs et Montagnes* a pris connaissance avec intérêt du lancement de la candidature au Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'Unesco de l'espace transfrontalier Maritime/Mercantour, le 18 novembre 2013 à Breil sur Roya, en présence des représentants français et italiens des Ministères de l'Environnement.

Un tel classement donnerait véritablement une notoriété internationale à cet espace, les Alpes de la mer. Le projet fait ressortir une longue collaboration entre scientifiques français et italiens, il aboutit à retenir trois des critères que l'Unesco propose pour obtenir un classement. Ces critères sont les suivants :

viii - être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification.

ix - être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins.

x - contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

Ces critères démontrent clairement que la demande de classement porte exclusivement sur un PATRIMOINE NATUREL.

L'Unesco offre aussi des possibilités de classement au titre d'un patrimoine culturel (monuments et sites historiques), ou d'un patrimoine mixte, culturel et naturel.

L'association considère que la demande déposée devrait être enrichie d'un aspect culturel, pour obtenir *in fine* un classement au titre d'un PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL. Dans cette perspective elle souhaite que l'un ou les deux critères suivants puissent être ajoutés :

iii - apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.

v - être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible.

En effet, au cœur du massif du Mercantour, ne doit-on pas valoriser l'aspect culturel exceptionnel du Mont Bégo et de la Vallée des merveilles ? Ainsi que 5000 ans d'agropastoralisme lié de façon intrinsèque aux processus écologiques et géologiques environnants ? N'y a-t-il pas, côté italien, de tels symboles forts d'une civilisation comparable ?

Dans cet esprit, l'association s'est rapprochée des Chambres d'Agriculture pour qu'elles puissent donner une mission de coordination à un organisme qui devra faire appel à des spécialistes des deux côtés de la frontière (préhistoriens, écologues, anthropologues, ...), le tout devant aboutir à un dossier complémentaire à la demande déjà déposée. Ce dossier devrait alors, de notre point de vue, être porté à l'Unesco, non plus par des administrations chargées de l'environnement, mais par un large panel de représentants des populations des Régions Piemonte et Paca.

Association Eleveurs et Montagnes le 24 février 2014  
<http://www.eleveursetmontagnes.org>